



Communiqué

Révision de la Loi sur les langues officielles : Une annonce pleine d'ambiguïté

Edmundston, le 20 janvier 2021 – Ce qui retient surtout l'attention de la FCÉNB à l'égard de l'annonce du premier ministre, lors de la mêlée de presse qui s'est déroulée le vendredi 15 janvier 2021, c'est qu'il a entremêlé un des dossiers de l'éducation à celui de la révision de la *Loi sur les langues officielles*.

La FCÉNB s'interroge des propos du premier ministre à l'égard de la révision de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick. M. Higgs a annoncé que, « présentement, moins de 50 pour cent des élèves du système scolaire anglophone qui terminent leurs études secondaires ont la capacité de parler anglais et français. » « L'accès aux deux langues officielles dans le contexte scolaire est le ressort de l'éducation et l'éducation ne fait pas partie de la *Loi sur les langues officielles* selon les articles 1, 3(2) et 4 de la *Loi sur les langues officielles* », explique M. Robert Levesque, président de la FCÉNB.

« La FCÉNB rappelle l'importance d'engager les communautés francophones et anglophones à trouver des manières d'améliorer l'accès aux deux langues officielles pour tous les gens du Nouveau-Brunswick », avance M. Robert Levesque, président de la FCÉNB. De plus, la FCÉNB se réjouit de la déclaration de M. Higgs que « le bilinguisme officiel est un élément précieux de notre culture et de notre histoire en tant que province, et il continuera d'en être ainsi. »

Afin de préserver le bilinguisme officiel, un « élément précieux » au Nouveau-Brunswick, et d'être congruent avec l'importance que lui accorde le gouvernement, la FCÉNB recommande au gouvernement de créer un comité permanent sur les langues officielles, qui serait composé de parlementaires pour s'assurer d'étudier les questions que leur envoie l'Assemblée législative, la mise en œuvre de la Loi et sa révision ; d'attribuer plus de pouvoirs à la commissaire aux langues officielles et, définitivement, d'amorcer le processus de révision de la *Loi sur les langues officielles* bien en avance de sa date limite dans le but de lui apporter toute l'attention nécessaire.

-30-

La Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick s'est donné comme mission que « Les conseils d'éducation francophones du Nouveau-Brunswick ont les conditions favorables pour gouverner avec succès les districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick. »

Renseignements :
David Couturier, directeur général
506-838-4207
dg@fcenb.ca